

Comité régional de l'Afrique

Original : anglais

Soixante-quinzième session
Lusaka, République de Zambie, 25-27 août 2025

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Projet de résolution

Stratégie régionale pour renforcer la réadaptation dans les systèmes de santé, 2025-2035
(Document AFR/RC75/PSC/4)

Le Comité régional,

Ayant examiné le document intitulé « Stratégie régionale pour renforcer la réadaptation dans les systèmes de santé, 2025-2035 » ;

Rappelant la résolution WHA76.6 de l'Assemblée mondiale de la Santé intitulée « Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé » ;

Profondément préoccupé par les besoins importants et croissants de réadaptation dans la Région africaine qui s'expliquent par la transition épidémiologique des maladies transmissibles aux maladies non transmissibles, ainsi que par une charge de traumatismes et de maladies transmissibles aggravée par les risques infectieux élevés ;

Profondément préoccupé par le fait que les besoins de réadaptation demeurent dans une grande mesure insatisfaits dans la Région et que plus de 63 % des personnes ne reçoivent pas les services de réadaptation dont elles ont besoin ;

Sensible à la faible intégration de la réadaptation dans la planification et le financement du secteur de la santé, à la densité extrêmement faible du personnel de réadaptation, à la disponibilité limitée des données du système de santé pour éclairer les politiques et à la mauvaise compréhension des avantages de la réadaptation en tant qu'approche de santé publique ;

Constatant que la réadaptation nécessite une plus grande attention de la part des décideurs et des acteurs nationaux et internationaux lors de la définition des priorités sanitaires et de l'allocation des ressources en vue de la pleine intégration des services dans les systèmes de santé ;

Notant que les interventions de réadaptation s'efforcent de faire en sorte que les individus vivent plus longtemps et en meilleure santé et contribuent à ce titre à l'espérance de vie en bonne santé et à l'atteinte de l'objectif 3 de développement durable (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) ; et

Réaffirmant que la réadaptation devrait être considérée comme un service de santé essentiel dans la continuité des soins, à tous les niveaux des soins de santé dans les programmes de vie (de la petite enfance jusqu'à la vieillesse) et dans toutes les phases des situations d'urgence ;

1. ADOPTE la Stratégie régionale pour renforcer la réadaptation dans les systèmes de santé, 2025-2035,
2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :
 - a) à renforcer la planification nationale et l'engagement politique en faveur de la réadaptation, en veillant à l'intégrer dans les politiques et les plans nationaux de santé, et en collaborant avec les parties prenantes des secteurs sanitaire et non sanitaire ;
 - b) à mettre en place des mécanismes financiers pour intégrer la réadaptation dans les ensembles de prestations de santé essentielles ;
 - c) à étendre les services de réadaptation à tous les niveaux de soins, et à renforcer les capacités de façon à disposer d'un personnel pluridisciplinaire comprenant des agents de soins de santé primaires ;
 - d) à améliorer les systèmes d'information sanitaire afin de recueillir des données sur la réadaptation, y compris la réadaptation au niveau du système et des profils fonctionnels ; et
 - e) à favoriser une recherche de qualité sur la réadaptation, y compris sur les politiques et les systèmes de santé,
3. PRIE le Directeur régional :
 - a) d'assurer la coordination entre les partenaires nationaux et internationaux pour consolider les efforts de réadaptation au niveau régional ;
 - b) d'élaborer et d'actualiser des orientations techniques et stratégiques pour accompagner les États Membres afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités et entreprendre un plaidoyer en faveur de l'intégration de la réadaptation dans les systèmes de santé ; et
 - c) de collaborer avec les partenaires mondiaux, régionaux et nationaux, notamment les organisations de la société civile, le secteur privé et les centres collaborateurs de l'OMS, pour établir des réseaux de renforcement des capacités en matière de formation, de recherche et d'innovation.